

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue le mercredi 9 septembre 2020 à compter de 19 h par vidéoconférence et à huis clos conformément à l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 26 avril 2020. L'enregistrement de cette séance du conseil est publié sur le site Web de la MRC, conformément au même Arrêté.

**PRÉSENCES** : M. René Beauregard, maire de Saint-Joachim-de-Shefford, M. Pascal Bonin, maire de la ville de Granby, M. Éric Chagnon, maire du canton de Shefford, Mme Suzanne Choinière, substitut au maire de Saint-Alphonse-de-Granby, M. Pierre Fontaine, maire de Roxton Pond, M. Jean-Marie Lachapelle, maire de la ville de Waterloo, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, préfet et maire de Sainte-Cécile-de-Milton

**ABSENCE** : M. Philip Tétrault, maire du village de Warden

Mme Johanne Gaouette, directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Jessica Tanguay, greffière, M. Luc Couture, coordonnateur à la sécurité publique, et Mme Marlène Pawliw, coordonnatrice aux communications, sont également présents.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 01.

**2020-09-282**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit :

- Présences et constatation du quorum
1. Adoption de l'ordre du jour
  2. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 juillet 2020 et de la séance extraordinaire du 11 août 2020
  3. Période de questions
  4. Aménagement du territoire :
    - 4.1 Demande d'avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé par la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton :
      - 4.1.1 Règlement numéro 606-2020 amendant le règlement de zonage numéro 560-2017 visant à apporter des modifications aux dispositions déclaratoires et interprétatives, aux dispositions relatives aux usages, aux bâtiments, aux usages, constructions et équipements accessoires, à l'aménagement des terrains, à certains usages, au stationnement, aux enseignes, à l'environnement, aux droits acquis, ainsi que les grilles des usages et des normes
      - 4.1.2 Règlement numéro 607-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 560-2017 visant à autoriser l'usage résidentiel de la classe H1 (habitation unifamiliale isolée) dans la zone RE-9.1 et d'autoriser le remplacement d'un usage dérogatoire par un usage dérogatoire de remplacement dans le périmètre urbain

- 4.2 Demande d'avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé par la Ville de Waterloo :
  - 4.2.1 Règlement numéro 20-848-34 amendant le règlement de zonage numéro 09-848 de la Ville de Waterloo
  - 4.2.2 Règlement numéro 20-867-5 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) numéro 14-867-2 de la Ville de Waterloo
- 4.3 Demande d'avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé par la Municipalité du canton de Shefford :
  - 4.3.1 Règlement numéro 2020-578 modifiant le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2014-512 de la Municipalité du canton de Shefford
- 4.4 Demande d'avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé par la Ville de Granby :
  - 4.4.1 Règlement numéro 0956-2020 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de corriger les titres des personnes chargées de l'application du règlement, d'établir des normes d'implantation pour les bornes de recharge pour véhicules électriques, de clarifier les normes relatives aux événements temporaires dans la zone GK33C, de retirer un cours d'eau dans le secteur de la rue de l'Hémérocalle, d'ajuster les limites des zones HN22R et GN02P, de permettre les habitations multifamiliales jusqu'à 6 logements dans la zone HN11R et de permettre les salons d'esthétique dans la zone FH01C, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP14-2020 et SP14-2020
- 4.5 Demandes adressées à la CPTAQ :
  - 4.5.1 Demande d'utilisation à une fin autre qu'agricole présentée à la CPTAQ par M. Mario Malo concernant le lot 3 555 693 du cadastre du Québec à Sainte-Cécile-de-Milton
  - 4.5.2 Demande de modification de la résolution numéro 2020-07-236 concernant la demande d'aliénation à des fins agricoles présentée à la CPTAQ par M. Sylvain Dumont concernant les lots 3 988 874, 3 988 875 et 3 987 859 du cadastre du Québec à Saint-Joachim-de-Shefford
- 5. Plan régional des milieux humides :
  - 5.1 Adoption du plan de travail à soumettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- 6. Cours d'eau :
  - 6.1 Entente intermunicipale relative aux cours d'eau – Modification de la liste des personnes désignées en vertu de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales pour la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby
  - 6.2 Entente intermunicipale relative aux cours d'eau – Modification de la liste des personnes désignées en vertu de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales pour la Municipalité du canton de Shefford
  - 6.3 Adjudication du contrat numéro 2020/003 pour les services professionnels d'ingénierie pour les travaux d'entretien de cours d'eau
  - 6.4 Mandat d'ingénierie pour le cours d'eau sans nom, situé dans le secteur du chemin Denison Est et de la rue Sylvie dans la Municipalité du canton de Shefford
  - 6.5 Mandat d'ingénierie pour le cours d'eau sans nom, situé dans le secteur des chemins Denison Est et Benoît dans la Municipalité du canton de Shefford
  - 6.6 Mandat d'ingénierie pour la Branche 2 du cours d'eau Joseph-Langlois dans la Municipalité Saint-Alphonse-de-Granby
  - 6.7 Mandat d'ingénierie pour le cours d'eau Pierre-Dion dans la Municipalité Sainte-Cécile-de-Milton

- 6.8 Cours d'eau Choinière à Saint-Alphonse-de-Granby – Recommandation du surveillant des travaux, acte de répartition finale et autorisation de paiement
- 6.9 Remboursement du dépôt de sécurité relatif au permis numéro 2017-013
- 7. Plan directeur de l'eau :
  - 7.1 Demandes d'appui de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de la Montérégie au projet « Protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie : phase 2 »
  - 7.2 Demande d'appui du Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS) au projet « Évaluation et adaptation de la recharge des eaux souterraines pour une meilleure résilience des ressources en eau de la Montérégie »
- 8. Gestion des matières résiduelles :
  - 8.1 Autorisation de signature – Entente de partenariat pour la réalisation du projet de symbiose industrielle en Haute-Yamaska et l'élargissement du projet symbiose Brome-Missisquoi et autorisant le dépôt d'une demande financière à l'appel de propositions pour la transition vers l'économie circulaire (APTEC) de RECYC-QUÉBEC
  - 8.2 Modification de l'entente intermunicipale relative à la gestion, la collecte, le transport et la disposition des boues de fosses septiques des bâtiments assimilables à des résidences isolées
  - 8.3 Adjudication du contrat numéro 2020/005 pour la collecte et le transport des plastiques agricoles
  - 8.4 Résultat de l'appel d'offres numéro 2020/007 pour la caractérisation des matières recyclables
  - 8.5 Lancement d'un appel d'offres pour la caractérisation des matières recyclables
  - 8.6 Adjudication du contrat numéro 2020/008 pour la fabrication et la livraison de bacs roulants de 240 litres pour matières organiques
  - 8.7 Octroi d'un mandat pour l'ajout d'outils complémentaires à l'application GOGfs
  - 8.8 Octroi d'un contrat pour la fabrication et la livraison de conteneurs de récupération du verre
  - 8.9 Lancement d'un appel d'offres pour la fabrication et la livraison de conteneurs pour ordures et matières recyclables pour les demandes annuelles
  - 8.10 Lancement d'un appel d'offres pour la fabrication et la livraison de conteneurs de remplacement pour ordures et matières recyclables
  - 8.11 Nouveau lancement d'un appel d'offres pour la vidange, le transport et la valorisation des boues de fosses septiques des bâtiments assimilables à une résidence isolée
  - 8.12 Libération de la garantie d'exécution pour le contrat numéro 2013/004 C – collecte, transport et disposition des ordures ménagères et des matières recyclables
- 9. Réglementation :
  - 9.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement numéro 2020-... modifiant le Règlement numéro 2011-248 constituant un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, tel que modifié, et visant à mettre à jour la liste des fonctionnaires habilités pour l'application du règlement
- 10. Ressources humaines
  - 10.1 Dossier de l'employé numéro 26
- 11. Affaires financières :
  - 11.1 Approbation et ratification d'achats

- 11.2 Dépôt du rapport mensuel au conseil requis suivant les règlements numéros 2017-303 et 2019-318 ainsi que sous l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*
- 11.3 Mandat au ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du *Code municipal du Québec* en lien avec le Règlement numéro 2015-279 décrétant un emprunt et une dépense de 1 775 900 \$ aux fins de contribuer financièrement aux travaux de réfection du sentier cyclable l'Estriade
- 11.4 Autorisation de signature – Addenda numéro 1 à l'entente relative à l'octroi d'une aide financière à la Fondation du jardin zoologique de Granby pour les années 2019 à 2023
- 11.5 Autorisation de signature – Contrat de conciergerie pour l'année 2021
- 11.6 Dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement numéro 2019-322 de gestion contractuelle
- 11.7 Opération Nez rouge – Édition 2020
- 12. Projet de bâtiment administratif :
  - 12.1 Ratification du lancement de l'appel d'offres sur invitation numéro 2020/013 – Puits test de géothermie
  - 12.2 Ratification du lancement de l'appel d'offres sur invitation numéro 2020/014 – Services professionnels – Agent de mise en service en ingénierie
  - 12.3 Ratification du lancement de l'appel d'offres sur invitation numéro 2020/015 – Acousticien
  - 12.4 Ratification du lancement de l'appel d'offres sur invitation numéro 2020/016 – Services professionnels – Agent de mise en service en ingénierie
  - 12.5 Adjudication du contrat numéro 2020/013 – Puits test en géothermie
  - 12.6 Adjudication du contrat numéro 2020/014 – Services professionnels – Agent de mise en service en ingénierie
  - 12.7 Adjudication du contrat numéro 2020/015 – Services professionnels – Agent de mise en service en architecture
  - 12.8 Adjudication du contrat numéro 2020/016 – Acousticien
- 13. Développement local et régional :
  - 13.1 Fonds local d'investissement
    - 13.1.1 Octroi de prêt du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises
    - 13.1.2 Modification de la résolution numéro 2020-08-279 – Octroi de prêts – Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises
    - 13.1.3 Autorisation de modification de la forme juridique de l'emprunteur du dossier numéro 19-025
    - 13.1.4 Demande de prolongation du moratoire de paiement pour le contrat de prêt FLI-AU-011
  - 13.2 Adoption du rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020
  - 13.3 Manifestation d'intérêt de participer au projet de L'ARTERRE
  - 13.4 Modification de la résolution numéro 2020-07-263 concernant la nomination des membres du comité de suivi du Plan de développement de la zone agricole
- 14. Transport collectif :
  - 14.1 Lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture d'un service de transport collectif pour les trajets de Waterloo, Warden et Shefford en direction ou en provenance de Granby
- 15. Transport routier :
  - 15.1 Élaboration d'un nouveau Plan d'intervention en infrastructures routières locales

16. Sécurité incendie :
  - 16.1 Adjudication du contrat numéro 2020/006 – Réalisation d'une étude d'opportunité visant l'analyse de la possibilité et de la viabilité économique, organisationnelle et technique d'un projet de coopération intermunicipale en sécurité incendie
17. Sécurité publique :
  - 17.1 Demande de reconduction du programme CADET pour 2021
18. Évaluation :
  - 18.1 Autorisation de signature – Entente avec la Ville de Waterloo pour la réalisation de travaux en matière d'évaluation foncière
19. Demandes d'appui et dénonciations :
  - 19.1 MRC du Val-Saint-François – Demande d'aide financière aux gouvernements pour les frais engendrés dans le cadre de la COVID-19
  - 19.2 MRC du Val-Saint-François – Demande d'aide financière pour les mesures exceptionnelles requises pour les camps de jour
20. Transaction dans le dossier numéro 460-17-002774-198
21. Période de questions
22. Ajournement de la séance

2020-09-283

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 AOÛT 2020**

Sur une proposition de M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyée par M. le conseiller René Beauregard, il est résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 juillet 2020 et de la séance extraordinaire du 11 août 2020.

**Note :**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La première période de questions ne peut être tenue en raison du fait que la présente séance du conseil est tenue à huis clos conformément à l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 26 avril 2020. Aucune question n'a été transmise au préalable par le public ou les médias.

2020-09-284

**DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ POUR UN RÈGLEMENT ADOPTÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON – RÈGLEMENT NUMÉRO 606-2020 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 560-2017 VISANT À APPORTER DES MODIFICATIONS AUX DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES, AUX DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES, AUX BÂTIMENTS, AUX USAGES, CONSTRUCTIONS ET ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES, À L'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS, À CERTAINS USAGES, AU STATIONNEMENT, AUX ENSEIGNES, À L'ENVIRONNEMENT, AUX DROITS ACQUIS, AINSI QUE LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES**

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton soumet à ce conseil le règlement numéro 606-2020 adopté le 13 juillet 2020, intitulé « Règlement n° 606-2020 amendant le règlement de zonage n° 560-2017 visant à apporter des modifications aux dispositions déclaratoires et interprétatives, aux dispositions relatives aux usages, aux bâtiments, aux usages, constructions et équipements accessoires, à l'aménagement des terrains, à certains usages, au stationnement, aux enseignes, à l'environnement, aux droits acquis, ainsi que les grilles des usages et des normes »;

ATTENDU la recommandation du Service de planification et de gestion du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 606-2020 de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2020-09-285

**DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ POUR UN RÈGLEMENT ADOPTÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON – RÈGLEMENT NUMÉRO 607-2020 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 560-2017 VISANT À AUTORISER L'USAGE RÉSIDENTIEL DE LA CLASSE H1 (HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE) DANS LA ZONE RE-9.1 ET D'AUTORISER LE REMPLACEMENT D'UN USAGE DÉROGATOIRE PAR UN USAGE DÉROGATOIRE DE REMPLACEMENT DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN**

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton soumet à ce conseil le règlement numéro 607-2020 adopté le 28 août 2020, intitulé « Règlement n° 607-2020 amendant le règlement de zonage n° 560-2017 visant à autoriser l'usage résidentiel de la classe H1 (habitation unifamiliale isolée) dans la zone RE-9.1 et d'autoriser le remplacement d'un usage dérogatoire par un usage dérogatoire de remplacement dans le périmètre urbain »;

ATTENDU la recommandation du Service de planification et de gestion du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 607-2020 de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2020-09-286

**DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ POUR UN RÈGLEMENT ADOPTÉ PAR LA VILLE DE WATERLOO – RÈGLEMENT NUMÉRO 20-848-34 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 09-848 DE LA VILLE DE WATERLOO**

ATTENDU que la Ville de Waterloo soumet à ce conseil le règlement numéro 20-848-34 adopté le 14 juillet 2020, intitulé « Règlement 20-848-34 amendant le règlement de zonage n° 09-848 de la Ville de Waterloo »;

ATTENDU la recommandation du Service de planification et de gestion du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 20-848-34 de la Ville de Waterloo, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2020-09-287

**DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ POUR UN RÈGLEMENT ADOPTÉ PAR LA VILLE DE WATERLOO – RÈGLEMENT NUMÉRO 20-867-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALES (PIIA) NUMÉRO 14-867-2 DE LA VILLE DE WATERLOO**

ATTENDU que la Ville de Waterloo soumet à ce conseil le règlement numéro 20-867-5 adopté le 14 juillet 2020, intitulé « Règlement 20-867-5 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) n° 14-867-2 de la Ville de Waterloo »;

ATTENDU la recommandation du Service de planification et de gestion du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 20-867-5 de la Ville de Waterloo, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2020-09-288

**DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ POUR UN RÈGLEMENT ADOPTÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD – RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-578 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) NUMÉRO 2014-512 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD**

ATTENDU que la Municipalité du canton de Shefford soumet à ce conseil le règlement numéro 2020-578 adopté le 11 août 2020, intitulé « Règlement numéro 2020-578 modifiant le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) n° 2014-512 de la Municipalité du canton de Shefford »;

ATTENDU la recommandation du Service de planification et de gestion du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 2020-578 de la Municipalité du canton de Shefford, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2020-09-289

**DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ POUR UN RÈGLEMENT ADOPTÉ PAR LA VILLE DE GRANBY – RÈGLEMENT NUMÉRO 0956-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 0663-2016 DE ZONAGE AFIN DE CORRIGER LES TITRES DES PERSONNES CHARGÉES DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT, D'ÉTABLIR DES NORMES D'IMPLANTATION POUR LES BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES, DE CLARIFIER LES NORMES RELATIVES AUX ÉVÉNEMENTS TEMPORAIRES DANS LA ZONE GK33C, DE RETIRER UN COURS D'EAU DANS LE SECTEUR DE LA RUE DE L'HÉMÉROCALLE, D'AJUSTER LES LIMITES DES ZONES HN22R ET GN02P, DE PERMETTRE LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES JUSQU'À 6 LOGEMENTS DANS LA ZONE HN11R ET DE PERMETTRE LES SALONS D'ESTHÉTIQUE DANS LA ZONE FH01C, INITIALEMENT ADOPTÉ SOUS LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS PP14-2020 ET SP14-2020**

ATTENDU que la Ville de Granby soumet à ce conseil le règlement numéro 0956-2020 adopté le 24 août 2020, intitulé « Règlement numéro 0956-2020 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de corriger les titres des personnes chargées de l'application du règlement, d'établir des normes d'implantation pour les bornes de recharge pour véhicules électriques, de clarifier les normes relatives aux événements temporaires dans la zone GK33C, de retirer un cours d'eau dans le secteur de la rue de l'Hémérocalle, d'ajuster les limites des zones HN22R et GN02P, de permettre les habitations multifamiliales jusqu'à 6 logements dans la zone HN11R et de permettre les salons d'esthétique dans la zone FH01C, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP14-2020 et SP14-2020 »;

ATTENDU la recommandation du Service de planification et de gestion du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 0956-2020 de la Ville de Granby, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2020-09-290

**DEMANDE D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QU'AGRICOLE PRÉSENTÉE À LA CPTAQ PAR M. MARIO MALO CONCERNANT LE LOT 3 555 693 DU CADASTRE DU QUÉBEC À SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON**

ATTENDU la demande d'utilisation à une fin autre qu'agricole présentée par M. Mario Malo concernant le lot 3 555 693 du cadastre du Québec;

ATTENDU que ce dossier a déjà été soumis au comité consultatif agricole le 12 novembre 2019, mais que celui-ci avait jugé la demande incomplète et avait donc suggéré au demandeur de démontrer la viabilité de son projet;

ATTENDU que le demandeur a soumis un plan d'affaires en lien avec le développement de son entreprise agricole;

ATTENDU que celui-ci souhaite obtenir de la CPTAQ une autorisation d'utilisation à des fins résidentielles d'une superficie de 0,5 hectare en bordure du 3e Rang Ouest à Sainte-Cécile-de-Milton, sur le lot 3 555 693 du cadastre du Québec, afin de réorienter sa carrière et s'occuper activement du lot pour en exploiter le potentiel acéricole et agroforestier de même que le potentiel maraîcher;



ATTENDU que depuis l'acquisition de cet immeuble, le demandeur a procédé à des activités de foresterie portant sur des coupes sélectives et d'éclaircie de même que la plantation d'arbres variés (conifère et feuillus) favorisant la croissance des érables à sucre pour l'activité acéricole;

ATTENDU qu'à ce jour, les revenus agricoles générés sont faibles et le potentiel acéricole de 1 000 entailles plutôt limité;

ATTENDU que la démonstration apparaît insuffisante pour justifier la construction d'un usage résidentiel sur le lot;

ATTENDU que l'introduction d'un nouvel usage résidentiel ne se justifie qu'à partir du moment où il est démontré que cette nouvelle résidence s'inscrit comme activité accessoire à des activités agricoles;

ATTENDU la nouvelle recommandation du 18 août 2020 du comité consultatif agricole à l'effet de ne pas appuyer la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller Pascal Bonin de ne pas appuyer la demande telle que présentée par M. Mario Malo à la CPTAQ pour l'utilisation à une fin autre qu'agricole du lot 3 555 693 du cadastre du Québec.

Le vote est demandé sur cette proposition.

Ont voté pour la présente proposition : MM. René Beaugard, Pascal Bonin (4 voix),  
Éric Chagnon, Pierre Fontaine, Jean-Marie  
Lachapelle et Mme Suzanne Choinière

A voté contre la présente proposition : M. Paul Sarrazin

Les neuf voix positives exprimées représentent 97,6 % de la population totale attribuée aux représentants qui ont voté. La double majorité est donc atteinte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2020-09-291

**DEMANDE DE RÉVISION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2020-07-236 CONCERNANT LA DEMANDE D'ALIÉNATION À DES FINS AGRICOLES PRÉSENTÉE À LA CPTAQ PAR M. SYLVAIN DUMONT CONCERNANT LES LOTS 3 988 874, 3 988 875 ET 3 987 859 DU CADASTRE DU QUÉBEC À SAINT-JOACHIM-DE-SHEFFORD**

ATTENDU la demande de révision de la résolution numéro 2020-07-236 déposée par M. Sylvain Dumont le 14 juillet 2020;

ATTENDU que certaines précisions ont été apportées au dossier;

ATTENDU que le demandeur exploite l'entreprise connue sous le nom de Ferme de la Maison Jaune et qu'il souhaite optimiser le rendement de son exploitation dans le but de pouvoir vivre du produit des ventes de ses produits agricoles variés (porcs, poulets, miel et argousiers) et de rendre son exploitation viable pour la génération suivante;

ATTENDU qu'il souhaite aliéner les lots 3 988 874 et 3 987 859 du cadastre du Québec, situés à Saint-Joachim-de-Shefford, totalisant 16,8 hectares lesquels sont constitués d'une érablière qui sera exploitée par l'acquéreur éventuel qui se porterait aussi

acquéreur du lot 2 238 671 du cadastre du Québec, situé à Sainte-Anne-de-la-Rochelle, d'une superficie de 46,13 hectares;

ATTENDU que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé quant à l'affectation du territoire;

ATTENDU par ailleurs que la superficie résiduelle de cette aliénation totalise 23,07 hectares sur le territoire de Saint-Joachim-de-Shefford;

ATTENDU que le demandeur soutient que son exploitation agricole est viable;

ATTENDU que le comité consultatif agricole a exprimé des doutes sur la viabilité à long terme d'une entreprise agricole sur cette superficie;

ATTENDU la recommandation du 18 août 2020 du comité consultatif agricole à l'effet de ne pas appuyer la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par Mme la conseillère Suzanne Choinière et résolu unanimement de réitérer que le conseil de la MRC de La Haute-Yamaska n'appuie pas la demande telle que présentée par M. Sylvain Dumont à la CPTAQ pour l'aliénation à des fins agricoles des lots 3 988 874 et 3 987 859 du cadastre du Québec.

2020-09-292

**PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES : ADOPTION DU PLAN DE TRAVAIL À SOUMETTRE AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Soumis : Plan de travail de la MRC de La Haute-Yamaska pour la réalisation de son plan régional des milieux humides et hydriques, incluant l'échéancier et les estimations budgétaires.

ATTENDU que la *Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques* oblige les MRC du Québec à réaliser un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) d'ici le 16 juin 2022;

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska a reçu une subvention de 83 300 \$ du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) suite à la signature le 22 juin 2020 de la convention d'aide financière;

ATTENDU que cette convention prévoit que la MRC doit transmettre dans les 90 jours un plan de travail, incluant l'échéancier et les estimations budgétaires du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement d'approuver le plan de travail pour la réalisation du PRMHH tel que soumis et de transmettre celui-ci au MELCC.

2020-09-293

**ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AUX COURS D'EAU – MODIFICATION DE LA LISTE DES PERSONNES DÉSIGNÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 105 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY**

ATTENDU qu'une entente intermunicipale est intervenue le 28 juin 2016 avec la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby dans le but de lui confier des responsabilités pour la gestion de certaines obstructions et nuisances dans les cours d'eau et de définir les modalités d'application de cette entente;

ATTENDU qu'il revient aux municipalités locales concernées de désigner les personnes qui seront habilitées à agir en son nom aux fins de réaliser les objets de cette entente;

ATTENDU que la MRC doit approuver le choix des personnes ainsi désignées;

ATTENDU que, par sa résolution numéro 2020-08-157 adoptée le 11 août 2020, la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby a désigné à cette fin Mme Karine Verrette, inspectrice municipale et environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Suzanne Choinière, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska approuve le choix de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby pour agir comme personne désignée au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales aux fins de l'entente intermunicipale intervenue.

2020-09-294

**ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AUX COURS D'EAU – MODIFICATION DE LA LISTE DES PERSONNES DÉSIGNÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 105 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES POUR LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD**

ATTENDU qu'une entente intermunicipale est intervenue le 16 août 2016 avec la Municipalité du canton de Shefford dans le but de lui confier des responsabilités pour la gestion de certaines obstructions et nuisances dans les cours d'eau et de définir les modalités d'application de cette entente;

ATTENDU qu'il revient aux municipalités locales concernées de désigner les personnes qui seront habilitées à agir en son nom aux fins de réaliser les objets de cette entente;

ATTENDU que la MRC doit approuver le choix des personnes ainsi désignées;

ATTENDU que, par sa résolution numéro 2020-07-092 adoptée le 7 juillet 2020, la Municipalité du canton de Shefford a désigné à cette fin MM. Louis-Philippe Paris, Simon Godin et Rémi Lepers, inspecteurs municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska approuve les choix de la Municipalité du canton de Shefford pour agir comme personnes désignées au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales aux fins de l'entente intermunicipale intervenue.

2020-09-295

**ADJUDICATION DU CONTRAT NUMÉRO 2020/003 POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU**

ATTENDU la résolution numéro 2020-02-044;

ATTENDU les soumissions reçues à la suite de l'appel d'offres sur invitation numéro 2020/003 relatif aux services d'ingénierie pour les travaux d'entretien de cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement :

1. D'adjuger le contrat numéro 2020/003 relatif aux services d'ingénierie pour les travaux d'entretien de cours d'eau au soumissionnaire conforme ayant prévu le prix le plus bas, soit la firme Tetra Tech QI inc.;

2. D'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer le contrat avec ledit entrepreneur pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska;
3. De nommer le coordonnateur aux cours d'eau en tant que chef de projet de la MRC dans le cadre de ce contrat ou, en son absence, le directeur du Service de planification et de gestion du territoire.

2020-09-296

**MANDAT D'INGÉNIERIE POUR LE COURS D'EAU SANS NOM, SITUÉ DANS LE SECTEUR DU CHEMIN DENISON EST ET DE LA RUE SYLVIE DANS LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD**

ATTENDU la demande reçue sollicitant la MRC pour effectuer des travaux d'entretien du cours d'eau sans nom, situé dans le secteur du chemin Denison Est et de la rue Sylvie dans la Municipalité du canton de Shefford;

ATTENDU que des travaux s'avèrent nécessaires afin d'assurer le bon écoulement des eaux dans ce cours d'eau;

ATTENDU le contrat octroyé à la suite de l'appel d'offres numéro 2020/003 pour les services professionnels d'ingénierie pour les travaux d'entretien de cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement de mandater Tetra Tech QI inc. selon les termes du contrat numéro 2020/003 quant aux services professionnels d'ingénierie requis dans ce dossier, soit pour le projet d'entretien du cours d'eau sans nom, situé sur le lot 5 849 296 du cadastre du Québec, dans le secteur du chemin Denison Est et de la rue Sylvie dans la Municipalité du canton de Shefford, afin de :

1. Préciser l'étendue des travaux;
2. Préparer une estimation des coûts des travaux (si nécessaire);
3. Préparer les plans et les clauses techniques de l'appel d'offres en vue de solliciter des soumissions pour les travaux (si nécessaire);
4. Assurer la surveillance des travaux, dans l'éventualité où un contrat d'exécution des travaux est subséquemment accordé par la MRC.

2020-09-297

**MANDAT D'INGÉNIERIE POUR LE COURS D'EAU SANS NOM, SITUÉ DANS LE SECTEUR DES CHEMINS DENISON EST ET BENOÎT DANS LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD**

ATTENDU la demande reçue sollicitant la MRC pour effectuer des travaux d'entretien du cours d'eau sans nom, situé dans le secteur des chemins Denison Est et Benoît dans la municipalité du canton de Shefford;

ATTENDU que des travaux s'avèrent nécessaires afin d'assurer le bon écoulement des eaux dans ce cours d'eau;

ATTENDU le contrat octroyé à la suite de l'appel d'offres numéro 2020/003 pour les services professionnels d'ingénierie pour les travaux d'entretien de cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement de mandater Tetra Tech QI inc. selon les termes du contrat numéro 2020/003 quant aux services professionnels d'ingénierie

requis dans ce dossier, soit pour le projet d'entretien du cours d'eau sans nom, situé sur le lot 5 849 294 du cadastre du Québec, dans le secteur des chemins Denison Est et Benoît dans la Municipalité du canton de Shefford, afin de :

1. Préciser l'étendue des travaux;
2. Préparer une estimation des coûts des travaux (si nécessaire);
3. Préparer les plans et les clauses techniques de l'appel d'offres en vue de solliciter des soumissions pour les travaux (si nécessaire);
4. Assurer la surveillance des travaux, dans l'éventualité où un contrat d'exécution des travaux est subséquemment accordé par la MRC.

2020-09-298

**MANDAT D'INGÉNIERIE POUR LA BRANCHE 2 DU COURS D'EAU JOSEPH-LANGLAIS DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY**

ATTENDU le *Programme préventif d'entretien de cours d'eau 2017-2021*;

ATTENDU que des travaux pourraient s'avérer nécessaires dans la Branche 2 du cours d'eau Joseph-Langlois, situé dans le secteur de la rue du Klondike à Saint-Alphonse-de-Granby afin d'assurer le bon écoulement des eaux dans ce cours d'eau;

ATTENDU le contrat octroyé à la suite de l'appel d'offres numéro 2020/003 pour les services professionnels d'ingénierie pour les travaux d'entretien de cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Suzanne Choinière, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement de mandater Tetra Tech QI inc. selon les termes du contrat numéro 2020/003 quant aux services professionnels d'ingénierie requis dans ce dossier, soit pour le projet d'entretien de la Branche 2 du cours d'eau Joseph-Langlois, située sur les lots 2 592 845, 2 592 826, 2 592 819 et 2 592 774 du cadastre du Québec, dans le secteur de la rue du Klondike à Saint-Alphonse-de-Granby, afin de :

1. Préciser l'étendue des travaux;
2. Préparer une estimation des coûts des travaux (si nécessaire);
3. Préparer les plans et les clauses techniques de l'appel d'offres en vue de solliciter des soumissions pour les travaux (si nécessaire);
4. Assurer la surveillance des travaux, dans l'éventualité où un contrat d'exécution des travaux est subséquemment accordé par la MRC.

2020-09-299

**MANDAT D'INGÉNIERIE POUR LE COURS D'EAU PIERRE-DION DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON**

ATTENDU la demande reçue sollicitant la MRC pour effectuer des travaux d'entretien du cours d'eau Pierre-Dion dans la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton;

ATTENDU que des travaux s'avèrent nécessaires afin d'assurer le bon écoulement des eaux dans ce cours d'eau;

ATTENDU le contrat octroyé à la suite de l'appel d'offres numéro 2020/003 pour les services professionnels d'ingénierie pour les travaux d'entretien de cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement de mandater Tetra Tech QI inc. selon les termes du contrat numéro 2020/003 quant aux services professionnels d'ingénierie requis dans ce dossier, soit pour le projet d'entretien du cours d'eau Pierre-Dion, situé sur le lot 3 556 749 du cadastre du Québec, dans le secteur du 3<sup>e</sup> rang Est à Sainte-Cécile-de-Milton, afin de :

1. Préciser l'étendue des travaux;
2. Préparer une estimation des coûts des travaux (si nécessaire);
3. Préparer les plans et les clauses techniques de l'appel d'offres en vue de solliciter des soumissions pour les travaux (si nécessaire);
4. Assurer la surveillance des travaux, dans l'éventualité où un contrat d'exécution des travaux est subséquemment accordé par la MRC.

2020-09-300

**COURS D'EAU CHOINIÈRE À SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY –  
RECOMMANDATION DU SURVEILLANT DES TRAVAUX, ACTE DE RÉPARTITION  
FINALE ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

Soumis : Acte de répartition finale daté du 18 août 2020.

Il est proposé par Mme la conseillère Suzanne Choinière, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement :

1. D'approuver la facture numéro 2883-02 présentée par Huard Excavation inc. totalisant 19 125 \$, plus taxes applicables;
2. D'autoriser le paiement des comptes suivants :

Huard Excavation inc. (travaux d'entretien)	19 125 \$ (plus taxes applicables)
Tetra Tech QI inc. (honoraires)	100 \$ (plus taxes applicables)
3. D'autoriser la libération de la retenue de garantie d'un an de Huard Excavation inc. au montant de 1 178,06 \$ avant taxes se terminant le 16 septembre 2020 si les travaux sont demeurés conformes à cette date;
4. D'autoriser le paiement de la somme de 200 \$ avant taxes à Tetra Tech QI inc. lors de la réception du rapport final de surveillance des travaux de la firme;
5. D'accepter l'acte de répartition finale tel que préparé par Mme Denise Leclaire, directrice des Services administratifs et des ressources humaines, et daté du 18 août 2020, concernant les travaux effectués dans le cours d'eau Choinière à Saint-Alphonse-de-Granby;
6. De facturer à la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby 100 % des frais encourus de 20 288,84 \$ dans le cadre de ce dossier d'entretien de cours d'eau.

2020-09-301

**REMBOURSEMENT DU DÉPÔT DE SÛRETÉ RELATIF AU PERMIS  
NUMÉRO 2017-013**

ATTENDU que Matrec/Roland Thibault inc. a versé à la MRC un montant de 5 000 \$ en guise de dépôt de sûreté pour l'émission du permis numéro 2017-013 concernant des travaux d'aménagement du cours d'eau Brunelle à Granby;

ATTENDU que les travaux sont terminés et qu'une inspection des lieux confirme que les travaux respectent les plans et devis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement de rembourser à Matrec/Roland Thibault inc. le dépôt de sûreté de 5 000 \$ ayant été exigé pour l'émission du permis numéro 2017-013.

2020-09-302

**DEMANDE D'APPUI DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES (UPA) DE LA MONTÉRÉGIE AU PROJET « PROTECTION DES BANDES RIVERAINES AGRICOLES DE LA MONTÉRÉGIE : PHASE 2 »**

ATTENDU que la Fédération de l'UPA de la Montérégie (Fédération) souhaite déposer une demande de financement au volet 1 du Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité (FRR) pour la Montérégie pour le projet « Protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie – phase 2 (2021- 2023) » (projet);

ATTENDU que la phase 1 de ce projet (2018 à 2020) visait à informer les producteurs agricoles de la Montérégie quant à l'importance du respect de la bande riveraine et à les mobiliser à respecter la réglementation par divers outils et activités d'information;

ATTENDU que la phase 2 (prévue sur une durée de 36 mois) vise à offrir un accompagnement technique et financier aux producteurs agricoles à la mise en place de bandes riveraines herbacées réglementaires favorisant les pollinisateurs et la stabilisation des berges, et ce, en partenariat avec le milieu municipal et les conseillers agricoles travaillant sur le territoire;

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska est sollicitée pour participer au projet dans l'hypothèse où la Fédération obtiendrait le financement qu'elle sollicitera au FRR, à savoir :

- Contribuer au projet en ciblant les secteurs d'intervention prioritaires;
- Participer aux rencontres de planification des travaux;
- Diffuser les résultats au sein de son réseau;

ATTENDU que ce projet correspond aux objectifs du Plan directeur de l'eau 2017-2021 de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beaugard, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska :

1. Acceptera de participer au projet envisagé par la Fédération si elle obtient le financement pour la réalisation du projet précité;
2. Cible dès à présent les secteurs d'intervention pour son territoire, soit en priorité les bassins versants :

Priorité 1

- St-Alphonse (Saint-Alphonse-de-Granby);
- Yamaska Nord (Granby et Saint-Alphonse-de-Granby);
- Mawcook (Granby, Sainte-Cécile-de-Milton);
- Lachapelle (Sainte-Cécile-de-Milton);

Priorité 2

- Mawcook Nord (Roxton Pond et Sainte-Cécile-de-Milton);
  - Arsène-Guilmette (Sainte-Cécile-de-Milton);
  - Rivière Noire (Sainte-Cécile-de-Milton);
  - Beaudry (Granby);
3. Demande à la Fédération de soumettre à la MRC une rétroaction des démarches entreprises et des résultats obtenus dans la phase 1 du projet.

2020-09-303

**DEMANDE D'APPUI DU CONSEIL DU BASSIN VERSANT DE LA RÉGION DE VAUDREUIL-SOULANGES (COBAVER-VS) AU PROJET « ÉVALUATION ET ADAPTATION DE LA RECHARGE DES EAUX SOUTERRAINES POUR UNE MEILLEURE RÉSILIENCE DES RESSOURCES EN EAU DE LA MONTÉRÉGIE »**

ATTENDU que le Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines de la Montérégie Est (PACES-Montérégie Est) a permis de dresser un portrait régional de la ressource en eaux souterraines en 2013;

ATTENDU que la caractérisation de la recharge en eaux souterraines à l'échelle régionale demeure peu documentée, alors que les nappes d'eaux souterraines subissent des prélèvements accrus, avec la croissance démographique et le développement du secteur agricole, ainsi qu'une recharge moindre dans le contexte des changements climatiques;

ATTENDU que le COBAVER-VS souhaite déposer une demande de financement au volet 1 du Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité (FRR) pour la Montérégie pour le projet « Évaluation et adaptation de la recharge des eaux souterraines pour une meilleure résilience des ressources en eau de la Montérégie » (projet), lequel serait réalisé en collaboration avec l'Université Laval et l'UQAM et en partenariat avec le milieu municipal, les organismes de bassin versant et les comités ZIP du territoire;

ATTENDU que ce projet d'une durée de trois à cinq ans vise à développer un outil de planification régionale pour la protection des eaux souterraines et d'aide à la décision tenant compte des changements climatiques et de l'aménagement du territoire;

ATTENDU que ce projet comprendrait un volet scientifique de modélisation de l'évolution spatiale de la recharge des eaux souterraines et d'identification des zones d'action prioritaires, ainsi qu'un volet d'éducation et de sensibilisation du public et des acteurs de l'eau de la région sur la protection de la qualité et de l'approvisionnement en eaux souterraines;

ATTENDU que ce projet correspond aux objectifs du Plan directeur de l'eau 2017-2021 de la MRC, alors que le territoire de la MRC subit certaines problématiques d'approvisionnement local en eaux souterraines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska :

1. Considère d'intérêt le projet proposé par le COBAVER-VS; et
2. Advenant que ce projet reçoive une aide financière de la part du FRR égale à au moins 80% des coûts, la MRC de La Haute-Yamaska s'engage à y contribuer



également pour un montant ne dépassant pas la somme annuelle de 2 545,28 \$ plus les taxes applicables pendant trois (3) ans.

2020-09-304

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE SYMBIOSE INDUSTRIELLE EN HAUTE-YAMASKA ET L'ÉLARGISSEMENT DU PROJET SYMBIOSE BROME-MISSISQUOI ET AUTORISANT LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE FINANCIÈRE À L'APPEL DE PROPOSITIONS POUR LA TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE (APTEC) DE RECYC-QUÉBEC**

Soumis : Projet d'entente de partenariat à la réalisation du projet de symbiose industrielle en Haute-Yamaska et l'élargissement du projet Symbiose Brome-Missisquoi.

ATTENDU la résolution numéro 2020-06-205 dans laquelle la MRC de La Haute-Yamaska a donné son accord au projet de symbiose industrielle sur son territoire;

ATTENDU que Granby Industriel s'est engagé dans une démarche de développement durable et qu'elle désire être partenaire d'un projet de symbiose industrielle;

ATTENDU que le CLD de Brome-Missisquoi a mis en place le projet Symbiose Brome-Missisquoi depuis 2014 et qu'il désire être partenaire d'un projet en Haute-Yamaska pour élargir les échanges;

ATTENDU que les partenaires du projet ont convenu de désigner la MRC de La Haute-Yamaska comme organisme porteur du projet et qu'elle en accepte les responsabilités;

ATTENDU qu'une entente doit être conclue entre les partenaires afin d'établir les responsabilités, les implications ainsi que les obligations de chaque partie;

ATTENDU que les deux stratégies de déploiement du projet sont :

- a. Mettre en place une symbiose industrielle dans la MRC et élargir son déploiement sur le territoire de la Symbiose Brome-Missisquoi;
- b. Promouvoir la consommation et l'approvisionnement responsables auprès des industries;

ATTENDU que le projet est estimé à 255 700 \$ pour une période de 30 mois et qu'il nécessite notamment l'embauche d'une ressource dédiée par la MRC;

ATTENDU que le projet de symbiose industrielle est admissible à l'Appel de propositions pour la transition vers l'économie circulaire (APTEC) offrant une aide financière couvrant jusqu'à 80 % des dépenses admissibles représentant 204 560 \$ du projet;

ATTENDU que le CLD de Brome-Missisquoi s'engage à contribuer à ce projet comme suit :

- a. Fournir une contribution financière de 17 840 \$;
- b. Fournir une participation de l'un ou des membres de son personnel, par notamment le partage de son expertise et d'accompagnement dans le projet;

ATTENDU que Granby Industriel s'engage à contribuer à ce projet comme suit :

- a. Fournir une contribution financière de 14 420 \$;

- b. Fournir une participation de l'un ou des membres de son personnel, par notamment des visites, sondages et prises de données auprès des entreprises ainsi que des activités de communication;

ATTENDU que la validité du projet d'entente soumis est conditionnelle à l'obtention d'une aide financière de l'APTEC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement :

1. D'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, le projet d'entente soumis ainsi que tous les autres documents requis aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires;
2. De nommer la directrice du Service des matières résiduelles à titre de membre du comité technique du projet de symbiose industrielle;
3. D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre de l'Appel de propositions pour la transition vers l'économie circulaire (APTEC) pour mettre en œuvre le projet de symbiose industrielle;
4. D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, la demande d'aide financière ainsi que les documents inhérents à celle-ci;
5. De confirmer qu'advenant l'octroi de l'aide financière précitée, la MRC s'engage à contribuer à ce projet comme suit :
  - a. Fournir une contribution financière de 18 880 \$;
  - b. Fournir une participation en services, par un ou des membres de son personnel, par notamment des visites, sondages et prises de données auprès des entreprises ainsi que des activités de communication et des tâches administratives;
6. De transmettre copie de la présente résolution à RECYC-QUÉBEC afin de valoir à titre d'engagement, auprès d'elle, à concrètement injecter la contribution financière aux fins de concrétisation du projet de symbiose industrielle.

2020-09-305

**MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA GESTION, LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES BÂTIMENTS ASSIMILABLES À DES RÉSIDENCES ISOLÉES**

Soumis : Projet d'entente modifiée entre la MRC de La Haute-Yamaska et les municipalités de Granby, Sainte-Cécile-de-Milton ainsi que du canton de Shefford.

ATTENDU les résolutions numéros 2020-03-091 et 2020-04-140 qui autorisent la signature de l'entente intermunicipale relative à la gestion, la collecte, le transport et la disposition des boues de fosses septiques des bâtiments assimilables à des résidences

isolées et qui nomment les fonctionnaires désignés aux fins de l'entente et des règlements municipaux qui en découlent;

ATTENDU que des modifications doivent être effectuées à cette entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Pascal Bonin et résolu unanimement :

1. D'abroger les résolutions numéros 2020-03-091 et 2020-04-140;
2. D'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, les documents nécessaires aux fins ci-dessus, et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires;
3. De nommer, les personnes suivantes à titre de fonctionnaires désignés dans l'entente et pour l'application des règlements municipaux qui en découlent, y compris la délivrance de constats d'infraction :
  - a) La directrice du Service des matières résiduelles de la MRC de La Haute-Yamaska;
  - b) La chef de projet, volet matières organiques de la MRC de La Haute-Yamaska;
4. De nommer, à titre de préposé désigné aux vidanges de fosses septiques aux fins de l'entente et des règlements municipaux qui en découlent, les préposés à la vidange des fosses septiques, pour la durée de leur embauche, le technicien en environnement surnuméraire ainsi que la secrétaire aux matières résiduelles de la MRC de La Haute-Yamaska.

2020-09-306

**ADJUDICATION DU CONTRAT NUMÉRO 2020/005 POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES PLASTIQUES AGRICOLES**

ATTENDU l'appel d'offres numéro 2020/005 pour la collecte et le transport des plastiques agricoles;

ATTENDU que deux soumissionnaires ont déposé une offre de services, à savoir Sani-Éco inc. et Les Fibres J.C. inc.;

ATTENDU qu'après analyse, le plus bas soumissionnaire conforme est Sani-Éco inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement :

1. D'adjuger le contrat numéro 2020/005 pour la collecte et le transport des plastiques agricoles à l'entreprise Sani-Éco inc., plus bas soumissionnaire conforme, sur la base des prix unitaires indiqués à la soumission de ladite entreprise datée du 17 août 2020, soit 336,96 \$ par adresse desservie et sur la base d'un paiement garanti d'un nombre minimal d'adresses à desservir de 98 pour la collecte en plus d'un montant de 2,64 \$ par kilomètre parcouru pour le transport aller-retour jusqu'au lieu de mise en valeur désigné par la MRC, totalisant aux fins de sa valeur estimative, un montant de 42 842,88 \$ plus taxes applicables;

2. De désigner la chef de projet - volet ordures et matières recyclables ou, en son absence, la chef de projet - volet matières organiques ou la directrice du Service des matières résiduelles, pour agir comme chef de projet au sens dudit contrat;
3. D'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer le contrat à intervenir avec le fournisseur retenu pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska.
4. De prendre une somme de 1 500 \$ à même le « surplus affecté – matières résiduelles PGMR » pour couvrir le coût des dépenses excédentaires.

2020-09-307

**RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2020/007 POUR LA CARACTÉRISATION DES MATIÈRES RECYCLABLES**

ATTENDU l'appel d'offres numéro 2020/007 pour la caractérisation des matières recyclables;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues;

ATTENDU que la soumission reçue du Consortium L'Écho-Logique inc. comporte une irrégularité majeure faisant qu'elle doit être automatiquement rejetée;

ATTENDU que la soumission reçue du second soumissionnaire, Chamard et associés inc., est conforme, mais excède de manière considérable les estimés budgétaires de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement :

1. De rejeter la soumission reçue du Consortium L'Écho-Logique inc. pour non-conformité aux exigences prévues au document d'appel d'offres numéro 2020/007 pour la réalisation d'une caractérisation des matières recyclables;
2. D'annuler la totalité de l'appel d'offres numéro 2020/007 vu le coût excessif de la seconde soumission reçue.

2020-09-308

**LANCEMENT D'UN NOUVEL APPEL D'OFFRES POUR LA CARACTÉRISATION DES MATIÈRES RECYCLABLES**

ATTENDU que la MRC souhaite avoir une meilleure connaissance du taux de rejet de la collecte sélective des matières recyclables et des problématiques;

ATTENDU qu'une étude de caractérisation des matières recyclables récupérées par son service de collecte régional permettrait de réaliser ce portrait;

ATTENDU que la MRC a procédé à l'appel d'offres numéro 2020/007 qui visait à réaliser l'étude précitée;

ATTENDU que la MRC a annulé le processus d'appel d'offres numéro 2020/007 par sa résolution numéro 2020-09-307;

ATTENDU qu'il y a lieu de lancer un nouvel appel d'offres pour réaliser cette étude de caractérisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement :

1. D'autoriser le lancement d'un nouvel appel d'offres sur invitation afin de mandater une firme apte à fournir les services requis pour réaliser une étude de caractérisation des matières recyclables sur le territoire de la MRC;
2. D'établir le mode d'attribution du contrat sur la base du soumissionnaire conforme ayant prévu le prix le plus bas.

2020-09-309

**ADJUDICATION DU CONTRAT NUMÉRO 2020/008 POUR LA FABRICATION ET LA LIVRAISON DE BACS ROULANTS DE 240 LITRES POUR MATIÈRES ORGANIQUES**

ATTENDU l'appel d'offres numéro 2020/008 pour la fabrication et la livraison de bacs roulants de 240 litres pour matières organiques;

ATTENDU qu'un seul soumissionnaire a déposé une soumission, à savoir USD Global inc. et qu'après analyse cette soumission est conforme;

ATTENDU l'admissibilité de cette dépense à l'aide financière du Programme de traitement de la matière organique par biométhanisation et par compostage du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques couvrant 33,3 % des frais admissibles d'acquisition des bacs roulants incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par Mme la conseillère Suzanne Choinière et résolu unanimement :

1. D'adjuger le contrat numéro 2020/008 pour la fabrication et la livraison de bacs roulants de 240 litres pour matières organiques à l'entreprise USD Global inc., seule soumission conforme, sur la base des prix unitaires indiqués à la soumission de ladite entreprise datée du 10 août 2020, le tout selon une quantité estimée de 500 bacs et une valeur estimative globale de contrat de 39 850 \$, plus taxes applicables;
2. De désigner comme chef de projet dudit contrat, la chef de projet, volet matières organiques ou, en son absence, la directrice du Service des matières résiduelles;
3. D'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer le contrat à intervenir avec le fournisseur retenu pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska.

2020-09-310

**OCTROI D'UN MANDAT POUR L'AJOUT D'OUTILS COMPLÉMENTAIRES À L'APPLICATION GOGFS**

ATTENDU que la MRC utilise l'application GOgfs d'Azimut pour la gestion de son service de vidange des installations septiques;

ATTENDU que la MRC désire ajouter des outils de gestion complémentaires à l'application GOgfs;

ATTENDU qu'Azimut a déposé des offres de services pour développer et ajouter ces outils;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement :

1. D'adjuger à l'entreprise Azimut le mandat pour le développement et l'ajout d'outils complémentaires à l'application GOGfs sur la base du prix forfaitaire de 10 312,50 \$ plus taxes applicables;
2. De transférer un montant de 7 186 \$ du poste budgétaire « BFS – dépenses spécifiques – clause d'essence » au poste budgétaire « TEAI – BFS – dépenses communes »;
3. De prévoir les fonds nécessaires au budget 2021 pour le paiement du solde résiduel, soit 3 468,75 \$ plus taxes applicables.

2020-09-311

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FABRICATION ET LA LIVRAISON DE CONTENEURS DE RÉCUPÉRATION DU VERRE**

Soumise : Offre de services d'Entreprises RD Allard inc. pour la fabrication et la livraison de conteneurs de récupération du verre.

ATTENDU que la MRC a demandé des propositions de services pour la fabrication et la livraison de deux conteneurs de récupération du verre;

ATTENDU que trois entreprises ont déposé une offre de services à savoir, Contenants Durabac inc., Soudure J.M. Chantal inc. et Entreprises RD Allard inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement :

1. D'adjuger à l'entreprise Entreprises RD Allard inc. le mandat pour la fabrication et la livraison de deux conteneurs de récupération du verre sur la base du prix unitaire de 7 545 \$ par conteneur, plus taxes applicables, tel qu'indiqué à l'offre de services de ladite entreprise datée du 11 août 2020, totalisant un montant de 15 090 \$ plus taxes applicables;
2. D'utiliser aux fins d'acquitter cette dépense le « Surplus affecté — PGMR »;
3. De désigner comme chef de projet dudit contrat, la chef de projet, volet ordures et matières recyclables ou, en son absence, la chef de projet, volet matières organiques ou la directrice du Service des matières résiduelles.

2020-09-312

**LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR LA FABRICATION ET LA LIVRAISON DE CONTENEURS POUR ORDURES ET MATIÈRES RECYCLABLES POUR LES DEMANDES ANNUELLES**

ATTENDU que le contrat de fabrication et de livraison de conteneurs pour ordures et matières recyclables vient à échéance au 31 décembre 2020;

ATTENDU que la MRC souhaite obtenir des soumissions pour confier les services de fabrication et de livraison de conteneurs pour ordures et matières recyclables pour l'année 2021;

ATTENDU que la MRC souhaite acquérir des conteneurs en plastique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement :

1. De lancer un appel d'offres public afin de mandater une entreprise pour la fabrication et la livraison de conteneurs en plastique pour les ordures et les matières recyclables;
2. D'établir le mode d'attribution du contrat sur la base du soumissionnaire conforme ayant prévu le prix le plus bas.

2020-09-313

**LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR LA FABRICATION ET LA LIVRAISON DE CONTENEURS DE REMPLACEMENT POUR ORDURES ET MATIÈRES RECYCLABLES**

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à un remplacement massif d'une partie des conteneurs acquis en 2008 et 2009 qui arrivent en fin de vie;

ATTENDU que la MRC souhaite obtenir des soumissions pour confier les services de fabrication, de livraison et de remplacement de conteneurs pour ordures et matières recyclables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement :

1. De lancer un appel d'offres public afin de mandater une entreprise pour la fabrication, la livraison et le remplacement de conteneurs d'ordures et de matières recyclables;
2. D'établir le mode d'attribution du contrat sur la base du soumissionnaire conforme ayant prévu le prix le plus bas.

\* L'octroi du contrat est conditionnel à l'obtention de l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le règlement d'emprunt.

2020-09-314

**LANCEMENT D'UN NOUVEL APPEL D'OFFRES POUR LA VIDANGE, LE TRANSPORT ET LA VALORISATION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES BÂTIMENTS ASSIMILABLES À UNE RÉSIDENCE ISOLÉE**

ATTENDU l'appel d'offres numéro 2020/009 pour la vidange, le transport et la mise en valeur des boues de fosses septiques des bâtiments assimilables;

ATTENDU qu'aucune soumission n'a été reçue;

ATTENDU l'entente intermunicipale à intervenir entre la MRC de La Haute-Yamaska et les municipalités de Granby, Sainte-Cécile-de-Milton ainsi que du canton de Shefford relative à la gestion, la collecte, le transport et la disposition des boues de fosses septiques des bâtiments assimilables à une résidence isolée;

ATTENDU que la MRC souhaite obtenir des soumissions pour confier les services de vidange, transport et valorisation des boues de fosses septiques des bâtiments assimilables à des résidences isolées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement :

1. De lancer un nouvel appel d'offres sur invitation afin de mandater une entreprise pour la vidange, le transport et la valorisation des boues de fosses septiques des bâtiments assimilables à des résidences isolées au cours de l'année 2021;

2. D'établir le mode d'attribution du contrat sur la base du soumissionnaire conforme ayant prévu le prix le plus bas.

**2020-09-315**      **LIBÉRATION DE LA GARANTIE D'EXÉCUTION POUR LE CONTRAT NUMÉRO 2013/004 C – COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES**

ATTENDU le contrat numéro 2013/004 - Activité C intervenu pour la collecte, le transport et la disposition des ordures ménagères et des matières recyclables pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la fourniture de services est maintenant complétée par Sani-Éco inc. et la recommandation de Mme Valérie Leblanc, directrice du Service des matières résiduelles, à l'effet d'accepter la libération de la garantie d'exécution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement de libérer la garantie d'exécution fournie par Sani-Éco inc. au montant de 3 431 982,52 \$ pour le contrat numéro 2013/004 – Activité C pour la collecte, le transport et la disposition des ordures ménagères et des matières recyclables.

**Note :**      **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-... MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-248 CONSTITUANT UN FONDS RÉGIONAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES, TEL QUE MODIFIÉ, ET VISANT À METTRE À JOUR LA LISTE DES FONCTIONNAIRES HABILITÉS POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT**

Soumis : Projet du Règlement numéro 2020 ... modifiant le Règlement numéro 2011-248 constituant un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, tel que modifié, et visant à mettre à jour la liste des fonctionnaires habilités pour l'application du règlement.

Avis de motion est par les présentes donné par M. le conseiller Éric Chagnon que lors d'une prochaine séance de ce conseil sera soumis pour adoption un règlement modifiant le Règlement numéro 2011-248 constituant un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, tel que modifié, et visant à mettre à jour la liste des fonctionnaires habilités pour l'application du règlement.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

**2020-09-316**      **DOSSIER DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 26**

ATTENDU l'entente intervenue le 25 août 2020 avec l'employé numéro 26 dans le cadre de la terminaison de son emploi auprès de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement d'entériner cette entente et d'autoriser le paiement des sommes qui y sont prévues.

**2020-09-317**      **APPROBATION ET RATIFICATION D'ACHATS**

Sur une proposition de M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyée par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, il est résolu unanimement de ratifier et d'approuver les achats suivants :



**APPROBATION ET RATIFICATION D'ACHATS SEPTEMBRE 2020**

<b>Fournisseur</b>	<b>Description</b>	<b>Coût</b>
<b><u>RATIFICATION D'ACHATS :</u></b>		
<b>Partie 1 du budget (ensemble) :</b>		
Consultants Structural OV inc.	Ingénierie pour la réfection du débarcadère numéro 12 à l'écocentre situé à Waterloo	3 391,76 \$ <sup>1</sup>
Les Services EXP inc.	Simulations pour les études de lumière naturelle à l'intérieur du futur bâtiment de la MRC	3 449,25 \$ <sup>2</sup>
Lithium Marketing inc.	Correction des codes entraînant une erreur dans le formulaire en ligne sur le site Web Gêné de jeter	517,39 \$
Securicote inc.	Barracuda installé à la tête du réseau pour filtrer les courriels	7 655,59 \$ <sup>3</sup>
Service-conseil en urbanisme	Municipalité de Shefford - Analyse de conformité au schéma pour un projet PPCMOI	2 069,55 \$
Sani-Éco inc.	Déplacements de bacs et de conteneurs	2 299,50 \$

**Partie 2 du budget (évaluation, diffusion matrice, sécurité publique) :**

Groupe Signalisation inc.	Panneau - Campagne de sensibilisation sur l'usage du cannabis	4 991,86 \$
---------------------------	---	-------------

**APPROBATION D'ACHATS :**

**Partie 1 du budget (ensemble) :**

Abil Express	Réimpression de dépliants - Protection des rives, du littoral et des cours d'eau	845,07 \$
Blue boîte créative	Graphisme publicité - Semaine de prévention des incendies	885,31 \$ <sup>4</sup>
Journal Panorama	Publicité d'une demi-page - Semaine de prévention des incendies	305,00 \$ <sup>4</sup>
La Voix de l'Est	Publicité d'une demi-page - Semaine de prévention des incendies	2 282,58 \$ <sup>4</sup>
Médias Transcontinental (Granby Express)	Publicité d'une demi-page - Semaine de prévention des incendies	762,28 \$ <sup>4</sup>
M105	Diffusion de 2 publicités de 15 secondes - Semaine de prévention des incendies	1 915,48 \$ <sup>4</sup>
<b>TOTAL:</b>		<b>31 370,62 \$</b>

Note 1 : Afin de couvrir cette dépense, il est résolu de transférer un montant de 3 098 \$ du poste budgétaire « surplus affecté - écocentre » au poste « Investissements - écocentres - infrastructures ».

Note 2 : Afin de couvrir cette dépense, il est résolu de transférer un montant de 3 150 \$ du poste budgétaire « surplus affecté - siège social » au poste « Investissements - siège social - infrastructures ».

Note 3 : Afin de couvrir cette dépense, il est résolu de transférer un montant de 8 784 \$ du poste budgétaire « surplus affecté - investissements » au poste « Investissements - réseau de fibres optiques ».

Note 4 : Afin de couvrir une partie de ces dépenses, il est résolu de :

- Transférer un montant de 3 480 \$ du poste budgétaire « sécurité incendie - fournitures de bureau » au poste « sécurité incendie - publicité information journaux et revues »;
- Transférer un montant de 750 \$ du poste budgétaire « sécurité incendie - location de kiosques » au poste « sécurité incendie - honoraires professionnels - autres ».

Note :

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL AU CONSEIL REQUIS SUIVANT LES RÉGLEMENTS NUMÉROS 2017-303 ET 2019-318 AINSI QUE SOUS L'ARTICLE 25 DE LA LOI SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Conformément aux dispositions des règlements numéro 2017-303 et 2019-318 ainsi que de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, il est déposé devant les membres du conseil de la MRC un rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance ordinaire.

2020-09-318

**MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC EN LIEN AVEC LE RÉGLEMENT NUMÉRO 2015-279 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 1 775 900 \$ AUX FINS DE CONTRIBUER FINANCIÈREMENT AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DU SENTIER CYCLABLE L'ESTRIADE**

ATTENDU le Règlement numéro 2015-279 décrétant un emprunt et une dépense de 1 775 900 \$ aux fins de contribuer financièrement aux travaux de réfection du sentier cyclable l'Estriade;

ATTENDU que, conformément à l'article 1065 du *Code municipal du Québec*, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

ATTENDU que les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU que l'article 1066 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement que, conformément à l'article 1066 du *Code municipal du Québec*, le conseil mandate le Ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du *Code municipal du Québec*, pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska.

**2020-09-319**      **AUTORISATION DE SIGNATURE – ADDENDA NUMÉRO 1 À L'ENTENTE RELATIVE À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA FONDATION DU JARDIN ZOOLOGIQUE DE GRANBY POUR LES ANNÉES 2019 À 2023**

Soumis : Addenda numéro 1 à l'entente relative à l'octroi d'une aide financière à la Fondation du jardin zoologique de Granby pour les années 2019 à 2023.

Il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer l'addenda tel que soumis et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

**2020-09-320**      **AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE CONCIERGERIE POUR L'ANNÉE 2021**

Soumis : Contrat avec 9228-4413 Québec inc. (Entretien ménager Alain Lacasse) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.

Sur une proposition de M. le conseiller Éric Chagnon, appuyée par M. le conseiller Pascal Bonin, il est résolu unanimement :

1. D'adjuger le contrat de conciergerie à l'entreprise 9228-4413 Québec inc. (Entretien ménager Alain Lacasse) pour l'entretien et le nettoyage des bureaux du bâtiment du 142, rue Dufferin à Granby, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, et ce, selon un coût total de 16 200 \$, plus taxes applicables;
2. D'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer ce contrat tel que soumis pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires;
3. De nommer la directrice des Services administratifs et ressources humaines en tant que chef de projet de la MRC dans le cadre de ce contrat ou, en son absence, la secrétaire-réceptionniste.

**Note :**      **DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-322 DE GESTION CONTRACTUELLE**

Conformément aux dispositions de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, le rapport annuel pour l'année 2019 au sujet de l'application du Règlement numéro 2019-322 de gestion contractuelle est déposé.

**2020-09-321**      **OPÉRATION NEZ ROUGE – ÉDITION 2020**

ATTENDU que l'Opération Nez rouge contribue à la sécurité de toute la population et permet de réduire le nombre d'accidents sur les routes pendant la période des Fêtes;

ATTENDU la demande d'aide financière de l'organisation en lien avec l'édition 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement que la MRC agisse à titre de partenaire financier de l'Opération Nez rouge pour un montant total de 750 \$ conditionnellement à la tenue des activités en 2020.

2020-09-322

**RATIFICATION DU LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION  
NUMÉRO 2020/013 – PUIITS TEST DE GÉOTHERMIE**

ATTENDU qu'il y avait lieu de lancer un appel d'offres sur invitation rapidement dans le contexte du projet de démolition et construction d'un bâtiment administratif de la MRC dans le but de mandater un entrepreneur pour réaliser des puits test de géothermie;

ATTENDU l'accord de principe donné par le conseil à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement :

1. De ratifier le lancement d'un appel d'offres sur invitation afin de mandater un entrepreneur pour réaliser un puits test de géothermie dans le cadre du projet de démolition et construction d'un bâtiment administratif de la MRC;
2. D'établir le mode d'attribution du contrat sur la base du soumissionnaire conforme ayant prévu le prix le plus bas.

2020-09-323

**RATIFICATION DU LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION  
NUMÉRO 2020/014 – SERVICES PROFESSIONNELS – AGENT DE MISE EN  
SERVICE EN INGÉNIERIE**

ATTENDU qu'il y avait lieu de lancer un appel d'offres sur invitation rapidement dans le contexte du projet de démolition et construction d'un bâtiment administratif de la MRC dans le but de mandater un agent de mise en service en ingénierie;

ATTENDU l'accord de principe donné par le conseil à ce sujet;

ATTENDU les dispositions de l'article 7.2 du Règlement numéro 2019-322 de gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement :

1. De ratifier le lancement d'un appel d'offres sur invitation afin de mandater une firme afin de dispenser les services professionnels requis à titre d'agent de mise en service en ingénierie dans le cadre du projet de démolition et construction d'un bâtiment administratif de la MRC;
2. D'assujettir cet appel d'offres aux dispositions de l'article 7.2 du Règlement numéro 2019-322 de gestion contractuelle permettant de se soustraire aux règles prévues à l'article 936.0.1.2 du *Code municipal du Québec*;
3. D'établir le mode d'attribution du contrat sur la base du soumissionnaire conforme ayant prévu le prix le plus bas.

2020-09-324

**RATIFICATION DU LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION  
NUMÉRO 2020/015 – SERVICES PROFESSIONNELS – AGENT DE MISE EN  
SERVICE EN ARCHITECTURE**

ATTENDU qu'il y avait lieu de lancer un appel d'offres sur invitation rapidement dans le contexte du projet de démolition et construction d'un bâtiment administratif de la MRC dans le but de mandater un agent de mise en service en architecture;

ATTENDU l'accord de principe donné par le conseil à ce sujet;

ATTENDU les dispositions de l'article 7.2 du Règlement numéro 2019-322 de gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement :

1. De ratifier le lancement d'un appel d'offres sur invitation afin de mandater une firme afin de dispenser les services professionnels requis à titre d'agent de mise en service en architecture dans le cadre du projet de démolition et construction d'un bâtiment administratif de la MRC;
2. D'assujettir cet appel d'offres aux dispositions de l'article 7.2 du Règlement numéro 2019-322 de gestion contractuelle permettant de se soustraire aux règles prévues à l'article 936.0.1.2 du *Code municipal du Québec*;
3. D'établir le mode d'attribution du contrat sur la base du soumissionnaire conforme ayant prévu le prix le plus bas.

**2020-09-325**

**RATIFICATION DU LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO 2020/016 – ACOUSTICIEN**

ATTENDU qu'il y avait lieu de lancer un appel d'offres sur invitation rapidement dans le contexte du projet de démolition et construction d'un bâtiment administratif de la MRC dans le but de mandater un acousticien;

ATTENDU l'accord de principe donné par le conseil à ce sujet;

ATTENDU les dispositions de l'article 7.2 du Règlement numéro 2019-322 de gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement :

1. De ratifier le lancement d'un appel d'offres sur invitation afin de mandater une firme afin de dispenser les services professionnels requis à titre d'acousticien dans le cadre du projet de démolition et construction d'un bâtiment administratif de la MRC;
2. D'assujettir cet appel d'offres aux dispositions de l'article 7.2 du Règlement numéro 2019-322 de gestion contractuelle permettant de se soustraire aux règles prévues à l'article 936.0.1.2 du *Code municipal du Québec*;
3. D'établir le mode d'attribution du contrat sur la base du soumissionnaire conforme ayant prévu le prix le plus bas.

**2020-09-326**

**ADJUDICATION DU CONTRAT NUMÉRO 2020/013 – PUIITS TEST DE GÉOTHERMIE**

ATTENDU l'appel d'offres numéro 2020/013 pour la réalisation d'un puits test de géothermie dans le cadre du projet de démolition et construction d'un bâtiment administratif de la MRC;

ATTENDU que deux soumissionnaires ont déposé une offre de services, à savoir Forages Technic-Eau inc. et Les Forages L.B.M. inc.;

ATTENDU qu'après analyse, le soumissionnaire conforme ayant prévu le prix le plus bas est Forages L.B.M. inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement :

1. D'adjuger le contrat numéro 2020/013 pour la réalisation d'un puits test de géothermie à Forages L.B.M. inc., plus bas soumissionnaire conforme, sur la base des prix unitaires indiqués à la soumission de ladite entreprise datée du 2 septembre 2020 qui totalisent, aux fins de la valeur estimative du contrat, un montant de 24 136,80 \$, plus taxes applicables;
2. De désigner comme chef de projet de la MRC pour ce contrat M. Manuel Cabana, ingénieur de projets du Bureau de projets de la Ville de Granby ou, en son absence, M. Daniel Surprenant, directeur du Bureau de projets de la Ville de Granby;
3. D'utiliser les fonds du « surplus affecté – siège social » aux fins d'acquitter les dépenses de ce contrat;
4. D'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer le contrat à intervenir avec le fournisseur retenu pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska.

2020-09-327

**ADJUDICATION DU CONTRAT NUMÉRO 2020/014 – SERVICES PROFESSIONNELS – AGENT DE MISE EN SERVICE EN INGÉNIERIE**

ATTENDU l'appel d'offres numéro 2020/014 pour les services professionnels d'agent de mise en service en ingénierie dans le cadre du projet de démolition et construction d'un bâtiment administratif de la MRC;

ATTENDU qu'un seul soumissionnaire a déposé une offre de services, à savoir Consultants Akonovia inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement :

1. D'adjuger le contrat numéro 2020/014 pour les services professionnels d'agent de mise en service en ingénierie à Consultants Akonovia inc., plus bas soumissionnaire conforme, sur la base des prix unitaires indiqués à la soumission de ladite entreprise datée du 2 septembre 2020 qui totalisent, aux fins de la valeur estimative du contrat, un montant de 28 810 \$, plus taxes applicables;
2. De désigner comme chef de projet de la MRC pour ce contrat M. Manuel Cabana, ingénieur de projets du Bureau de projets de la Ville de Granby ou, en son absence, M. Daniel Surprenant, directeur du Bureau de projets de la Ville de Granby;
3. D'utiliser les fonds du « surplus affecté – siège social » aux fins d'acquitter les dépenses de ce contrat;
4. D'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale

adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer le contrat à intervenir avec le fournisseur retenu pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska.

**Note :** ADJUDICATION DU CONTRAT NUMÉRO 2020/015 – SERVICES PROFESSIONNELS – AGENT DE MISE EN SERVICE EN ARCHITECTURE

Ce sujet est remis en ajournement.

**Note :** ADJUDICATION DU CONTRAT NUMÉRO 2020/016 – SERVICES PROFESSIONNELS – ACOUSTICIEN

Ce sujet est remis en ajournement.

**2020-09-328** OCTROI DE PRÊTS DU PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Soumis : Tableau des prêts – Recommandations du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

ATTENDU la création du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU la deuxième phase d'octroi de prêts entamée à la suite de la signature par la MRC de l'avenant 2020-1 au contrat de prêt intervenu avec le gouvernement du Québec dans le cadre de ce programme;

ATTENDU les prêts déjà octroyés dans le cadre de la deuxième phase d'octroi de prêts par la résolution numéro 2020-08-279;

ATTENDU la recommandation de Granby Industriel du 1<sup>er</sup> septembre 2020 émise à la suite de l'analyse des dossiers additionnels soumis par les entreprises admissibles à cette deuxième phase;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement :

1. D'octroyer trois prêts additionnels à même les fonds rattachés à la phase 2 du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, pour un montant total de 67 500 \$, aux entreprises et aux conditions décrites dans le tableau tel que soumis;
2. D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, tous les documents nécessaires aux fins de l'octroi de ces prêts, et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires;
3. D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, tous les documents nécessaires aux fins de l'émission ou de l'obtention d'une quittance à la suite du remboursement par les entreprises de ces prêts octroyés par la MRC.

**2020-09-329**      **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2020-08-279 – OCTROI DE PRÊTS – PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

Soumis : Tableau des prêts corrigé en date du 27 août 2020.

ATTENDU que le tableau des prêts soumis dans la résolution numéro 2020-08-279 comprend une erreur cléricale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Pascal Bonin et résolu unanimement de modifier la résolution numéro 2020-08-279 de manière à remplacer le Tableau des prêts de cette résolution par le Tableau des prêts corrigé en date du 27 août 2020 tel que soumis.

**2020-09-330**      **AUTORISATION DE MODIFICATION DE LA FORME JURIDIQUE DE L'EMPRUNTEUR DU DOSSIER NUMÉRO 19-025**

ATTENDU que l'emprunteur du dossier du fonds local d'investissement numéro 19-025 relié au prêt FLI-100 souhaite modifier la forme juridique de son entreprise pour passer d'une entreprise individuelle à une société par actions;

ATTENDU que les actifs de l'entreprise seront tous transférés à la nouvelle entité juridique et que les garanties offertes à la MRC demeurent identiques;

ATTENDU la recommandation de Granby Industriel du 26 août 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par Mme la conseillère Suzanne Choinière et résolu unanimement :

1. D'autoriser la modification de la forme juridique proposée, selon les modalités décrites à la recommandation de Granby Industriel du 26 août 2020;
2. De procéder à la signature des contrats nécessaires aux fins du transfert du prêt et des garanties afférentes à ce prêt;
3. D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la MRC les documents nécessaires aux fins ci-dessus.

**2020-09-331**      **DEMANDE DE PROLONGATION DU MORATOIRE DE PAIEMENT POUR LE CONTRAT DE PRÊT FLI-AU-011**

ATTENDU que le prêt FLI-AU-011 a fait l'objet d'un moratoire de paiement en capital et en intérêts jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2020, conformément aux modalités des prêts du Fonds local d'investissement reliés au programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

ATTENDU que l'entreprise visée a déposé une demande de moratoire en capital de trois mois additionnels, soit pour les mois d'octobre à décembre 2020 inclusivement, en raison du retour graduel de son achalandage;

ATTENDU la recommandation de Granby Industriel du 26 août 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement :



1. D'octroyer un moratoire de paiement en capital pour trois mois, soit octobre 2020 à décembre 2020 inclusivement, à l'entreprise emprunteuse aux termes du contrat de prêt FLI-AU-011;
2. De prévoir que les trois versements en capital visés seront reportés à la fin du terme qui était prévu au contrat de prêt visé;
3. D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la MRC les documents nécessaires aux fins ci-dessus.

**2020-09-332**     **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2019 AU 31 MARS 2020**

Soumis : Rapport annuel du Fonds de développement des territoires pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement :

1. D'adopter le rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires tel que soumis;
2. De transmettre copie de ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
3. De publier ledit rapport sur le site Web de la MRC.

**2020-09-333**     **MANIFESTATION D'INTÉRÊT DE PARTICIPER AU PROJET DE L'ARTERRE**

ATTENDU que le Plan d'action du PDZA de la MRC de La Haute-Yamaska 2020-2024 prévoit l'évaluation de l'opportunité d'adhérer au service de maillage L'ARTERRE en partenariat avec une autre MRC (action 5.1.1);

ATTENDU que la MRC des Maskoutains, accompagnée des MRC de Pierre-de-Saurel et des Jardins-de-Napierville, invite la MRC de La Haute-Yamaska et les autres MRC de la Montérégie non couvertes par L'ARTERRE à y adhérer conjointement pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2026;

ATTENDU que les MRC qui seront participantes dans ce nouveau projet entendent solliciter une aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité – volet 1 (FRRv1);

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska manifeste un intérêt pour ce projet, sous réserve de connaître les modalités de l'entente à définir en fonction du nombre de partenaires impliqués;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska :

1. Confirme son intérêt de principe à participer au projet L'ARTERRE, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2026 avec la MRC des Maskoutains et ses partenaires;

2. Se réserve le droit de se retirer du projet selon les termes de l'entente qui seront définis ou si le financement du projet par le FRRv1 n'est pas autorisé.

**2020-09-334**      **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2020-07-263 CONCERNANT LA NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE**

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement de modifier la résolution numéro 2020-07-263 de manière à remplacer le sous-paragraphe a) du paragraphe 1. par le suivant :

« a) À titre de représentants du conseil de la MRC, MM. Paul Sarrazin, René Beauregard et Pascal Bonin ainsi que M. Marcel Gaudreau à titre de premier représentant substitut et M. Pierre Fontaine à titre de deuxième représentant substitut; »

**2020-09-335**      **LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF POUR LES TRAJETS DE WATERLOO, WARDEN ET SHEFFORD EN DIRECTION OU EN PROVENANCE DE GRANBY**

ATTENDU que le contrat numéro 2018/001 pour la fourniture d'un service de transport collectif pour les trajets de Waterloo, Warden et Shefford en direction ou en provenance de Granby vient à échéance au 31 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement :

1. D'approuver le lancement d'un appel d'offres public afin de mandater un entrepreneur pour réaliser la fourniture d'un service de transport collectif pour les trajets de Waterloo, Warden et Shefford en direction ou en provenance de Granby;
2. D'établir le mode d'attribution du contrat sur la base du soumissionnaire conforme ayant prévu le prix le plus bas.

**Note :**            **ÉLABORATION D'UN NOUVEAU PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES**

Ce sujet est remis en ajournement.

**2020-09-336**      **ADJUDICATION DU CONTRAT NUMÉRO 2020/006 – RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ VISANT L'ANALYSE DE LA POSSIBILITÉ ET DE LA VIABILITÉ ÉCONOMIQUE, ORGANISATIONNELLE ET TECHNIQUE D'UN PROJET DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU l'appel d'offres public numéro 2020/006 pour les services professionnels pour la réalisation d'une étude d'opportunité visant l'analyse de la possibilité et de la viabilité économique, organisationnelle et technique d'un projet de coopération intermunicipale en sécurité incendie;

ATTENDU que trois soumissionnaires ont déposé une soumission;

ATTENDU qu'un comité de sélection a procédé à l'analyse de ces offres en fonction des critères d'évaluation établis par la résolution numéro 2020-06-216 et qu'il recommande au conseil d'adjuger le contrat au fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage final, à savoir Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L., et ce, autant pour le lot numéro 1 (contrat partiel) que pour le lot numéro 2 (contrat global);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement :

1. D'adjuger le contrat numéro 2020/006, selon les modalités du lot numéro 2, à Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L., soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, sur la base des prix forfaitaires indiqués à sa soumission totalisant un montant de 94 500 \$, plus taxes applicables, soit 61 500 \$ pour les activités menant à la réalisation du projet de coopération intermunicipale en sécurité incendie et 33 000 \$ pour l'option d'accompagnement de 15 mois par le fournisseur de services pour l'implantation du scénario optimal retenu, le cas échéant;
2. D'assumer les coûts de ce contrat à même la partie 5 du budget de la MRC;
3. De confirmer la nomination du coordonnateur à la sécurité publique pour agir à titre de chef de projet pour ce contrat et de nommer, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe pour agir à ce titre;
4. De nommer la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe pour superviser le dossier visé;
5. D'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer le contrat avec la firme retenue.

2020-09-337

**DEMANDE DE RECONDUCTION DU PROGRAMME CADET POUR 2021**

ATTENDU que les municipalités de Roxton Pond, Saint-Alphonse-de-Granby, Sainte-Cécile-de-Milton, Saint-Joachim-de-Shefford, du canton de Shefford et de Waterloo ont bénéficié au cours de l'été 2020 du programme CADET;

ATTENDU que les membres du Comité de sécurité publique considèrent que le projet CADET confère des avantages importants, dont permettre une bonne intégration des recrues au personnel du service policier en plus d'offrir de grandes possibilités quant aux tâches effectuées, ce qui augmente la visibilité policière et le sentiment de sécurité de la population;

ATTENDU les résultats très positifs de ce programme dans plusieurs secteurs d'activités et que les membres du Comité de sécurité publique sont satisfaits du travail accompli;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement de requérir de la Sûreté du Québec la reconduction du programme CADET en Haute-Yamaska pour 2021, et de réitérer à la Sûreté du Québec l'offre d'en défrayer 50 % des coûts et, advenant la reconduction du programme :

1. De désigner M. Luc Couture, coordonnateur à la sécurité publique, pour agir à titre de personne ressource pour la mise en œuvre de l'entente de partenariat avec la Sûreté du Québec relative à la fourniture de services des cadets pour l'été 2021;
2. D'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale

adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska le projet d'entente à intervenir à cet effet et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

**2020-09-338**      **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE AVEC LA VILLE DE WATERLOO POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX EN MATIÈRE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

Soumise : Entente pour la réalisation des travaux en matière d'évaluation foncière sur le territoire de la Ville de Waterloo et la délégation de compétence pour ce faire à la MRC de La Haute-Yamaska.

ATTENDU que l'entente 2012-2020 entre la MRC et la Ville de Waterloo relative à l'évaluation foncière vient à échéance au 31 décembre 2020 et que les deux parties souhaitent poursuivre leur collaboration en concluant une nouvelle entente à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer l'entente telle que soumise et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

**2020-09-339**      **MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUX GOUVERNEMENTS POUR LES FRAIS ENGENDRÉS DANS LE CADRE DE LA COVID-19**

ATTENDU qu'avec la crise de la COVID-19, les municipalités se sont mises au service de leurs citoyens pour assurer leur sécurité et leur bien-être;

ATTENDU que les municipalités ont dû mettre en place des mesures de protection et de sensibilisation importantes dans leur milieu ainsi que des mesures pour soutenir les contribuables et les entreprises;

ATTENDU que ces mesures ont causé des pertes financières importantes qui pourraient se prolonger;

ATTENDU que les conséquences de la pandémie excèdent clairement les paramètres habituels des responsabilités municipales et ce, peu importe la taille des municipalités;

ATTENDU la demande d'appui de la MRC du Val-Saint-François, par sa résolution numéro CE-20-07-13;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par Mme la conseillère Suzanne Choinière et résolu unanimement d'appuyer la MRC du Val-Saint-François et de :

1. Demander aux gouvernements provincial et fédéral de prévoir une aide financière quant aux impacts de la COVID-19 pour les municipalités locales et régionales;
2. De demander l'appui de l'Union des municipalités du Québec et de la Fédération québécoise des municipalités dans le cadre de cette démarche.

**2020-09-340**      **MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES MESURES EXCEPTIONNELLES REQUISES POUR LES CAMPS DE JOUR**

ATTENDU qu'avec la pandémie de la COVID-19, les municipalités ont dû prévoir des mesures exceptionnelles sanitaires et de prévention pour la tenue de camps de jour;

ATTENDU que l'accès à des camps de jour à des prix raisonnables est essentiel pour les familles du Québec, particulièrement en cette période de crise où plusieurs ménages sont confrontés à d'importantes pertes de revenus;

ATTENDU la demande d'appui de la MRC du Val-Saint-François, par sa résolution numéro CE-20-07-12;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller Pascal Bonin et résolu unanimement d'appuyer la MRC du Val-Saint-François et de :

1. Demander aux gouvernements provincial et fédéral de verser une aide financière quant aux impacts de la COVID-19 pour les municipalités ayant organisé un camp de jour pendant la période estivale 2020;
2. De demander l'appui de l'Union des municipalités du Québec et de la Fédération québécoise des municipalités dans le cadre de cette démarche.

**2020-09-341**      **TRANSACTION DANS LE DOSSIER NUMÉRO 460-17-002774-198 (ROGER DION & FILS 2006 INC. ET LES GESTIONS R.M.J.A.M. (2006) INC.)**

Soumis :    Projet de transaction dans le dossier numéro 460-17-002774-198 (Roger Dion & Fils 2006 inc. et Les Gestions R.M.J.A.M. (2006) inc.).

Il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer le projet de transaction tel que soumis et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

**Note :**              **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La deuxième période de questions ne peut être tenue en raison du fait que la présente séance du conseil est tenue à huis clos conformément à l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 26 avril 2020.

**2020-09-342**      **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il est 19 h 42. Sur une proposition de M. le conseiller Pascal Bonin, appuyée par Mme la conseillère Suzanne Choinière, il est résolu unanimement d'ajourner la séance au 14 septembre 2020 à 8 h 30.

(signé)

\_\_\_\_\_  
Mme Johanne Gaouette,  
directrice générale et  
secrétaire-trésorière

(signé)

\_\_\_\_\_  
M. Paul Sarrazin, préfet